

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Huitième session
Genève, 30 novembre – 4 décembre 2020

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE L'ACCÈS PUBLIC À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS

*Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à
l'information en matière de brevets*

RAPPEL

1. À sa cinquième session tenue en 2017, le CWS a créé la tâche n° 52, qui est décrite comme suit : "Enquête sur le contenu et les fonctionnalités des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle, ainsi que sur leurs plans futurs en ce qui concerne leurs pratiques en matière de publication; établir des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle." Le Bureau international est le responsable de l'équipe d'experts. (Voir les paragraphes 94 à 100 du document CWS/5/22.)
2. À sa septième session tenue en 2019, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a examiné le questionnaire sur l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public présenté par l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets. Ce questionnaire vise à recueillir des informations auprès des offices de propriété industrielle sur le contenu de l'information en matière de brevets accessible au public, sur leurs pratiques et plans futurs ainsi que sur les fonctions de leurs systèmes. L'équipe d'experts a divisé l'enquête en deux parties afin d'obtenir un meilleur taux de réponse : la première partie contient un questionnaire succinct destiné à recueillir des informations simples et la seconde un questionnaire plus détaillé. Le CWS a approuvé la première partie du questionnaire, mais n'est pas parvenu à un accord sur la seconde partie, qui a été renvoyée à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets pour un examen plus approfondi. (Voir les paragraphes 197 et 201 du document CWS/7/29.)

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS

3. Après avoir examiné les résultats préliminaires de la première partie de l'enquête, l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets a tenu une réunion en ligne et plusieurs séries de discussions afin de réviser la deuxième partie du questionnaire portant sur l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public. Le questionnaire révisé figure à l'annexe du présent document.

Parmi les modifications apportées au questionnaire proposé, on peut notamment citer :

- l'ajout de définitions de différents termes, y compris des types de recherche (simple, avancée, sémantique);
- l'élargissement des choix de réponse pour inclure davantage de types d'information en matière de brevets dans plusieurs questions, notamment les questions n^{os} 3, 4, 7 et 14;
- l'inclusion à la question n^o 9 d'une référence au portail de l'OMPI dédié aux fichiers d'autorité afin d'éviter tout doublon;
- l'ajout des questions n^{os} 8 et 10 afin de recueillir des informations sur les raisons pour lesquelles les offices pourraient ne pas utiliser la norme ST.27 (situation juridique des brevets) et la norme ST.37 (données relatives au fichier d'autorité) afin d'améliorer les services fournis par le Bureau international;
- l'ajout de choix de réponse aux questions n^{os} 15 et 16 afin d'améliorer la qualité des informations recueillies; et
- la clarification de la formulation de plusieurs phrases tout au long du questionnaire.

4. Si le questionnaire révisé est approuvé par le CWS, le Secrétariat prévoit de mener la deuxième partie de l'enquête en 2021 et de rendre compte des résultats de cette enquête à la neuvième session du CWS.

5. *Le CWS est invité*

a) *à prendre note du contenu du présent document,*

b) *à approuver le questionnaire relatif à la deuxième partie de l'enquête, tel qu'il figure à l'annexe, et*

c) *à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices à participer à l'enquête.*

[L'annexe suit]

PROJET DE QUESTIONNAIRE SUR LE CONTENU ET LES FONCTIONNALITES DES SYSTEMES DESTINES A ASSURER L'ACCES A L'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS ACCESSIBLE AU PUBLIC, PARTIE 2

La partie 1 de cette enquête a été réalisée au début de 2020.

Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez simplement l'ignorer.

Toutes les questions comporteront des cases facultatives pour les commentaires sur la plateforme en ligne.

GLOSSAIRE

- Publication – conformément à la [partie 8 du manuel de l'OMPI](#), “publication” et “publié” sont utilisés à l'égard de la mise à disposition :
 - d'un document de brevet au public pour consultation ou de la fourniture d'une copie sur demande; et
 - de multiples exemplaires d'un document de brevet, quel que soit le support ou le moyen utilisé (par exemple, papier, film, bande ou disque magnétique, disque optique, base de données accessible en ligne, réseau informatique, etc.).
- Informations sur la situation juridique – informations sur des événements susceptibles d'avoir une incidence sur la délivrance, la portée, la durée, la titularité, ou d'autres aspects juridiques d'un brevet ou d'une demande de brevet.
- Traductions automatiques – traductions automatiques d'une langue à une autre (par exemple, du russe vers l'espagnol) effectuées par des logiciels informatiques.
- Gazette officielle – publication officielle d'un office de propriété intellectuelle contenant des informations, telles que les étapes de la procédure suivies pour les droits de propriété intellectuelle individuels, les communications officielles de l'office, les modifications apportées aux lois en vigueur en matière de propriété intellectuelle, la situation juridique des documents de brevet, etc.
- Recherche – pour les questions concernant les différents types de recherche, les définitions suivantes s'appliquent :
 - Recherche simple – recherche à l'aide de requêtes textuelles sur des éléments de documents communs, tels que le titre, le numéro de la demande, le numéro de publication, etc. Fournit généralement un seul champ de saisie.
 - Recherche avancée ou Recherche par combinaison de champs – recherche au moyen de requêtes textuelles ou de données sur des éléments de documents spécifiques précisés par l'utilisateur, tels que le titre, l'abrégé, la date de dépôt, le numéro de la demande, le nom de l'inventeur, etc.
 - Recherche sémantique – recherche qui tente de refléter l'intention de l'utilisateur et non pas seulement des termes de recherche littérale, comme l'utilisation de synonymes et de termes apparentés dans les résultats.
 - Recherche de similarité – un type de recherche sémantique qui recherche davantage de documents similaires à un résultat donné, en utilisant une certaine mesure de proximité ou de “ressemblance”.

PARTIE 2

La présente partie de l'enquête porte sur des informations plus détaillées sur les caractéristiques des systèmes de données en ligne.

Conditions d'accès

Q1. Veuillez préciser toutes les autres conditions ou exigences concernant l'accès à l'information en matière de brevets en dehors de celles couvertes dans la partie 1 par les questions 3 (mécanisme d'accès) et 4 (qui peut accéder), telles que les limites concernant le nombre de demandes, le nombre de résultats ou les données.

Q2. Des taxes doivent-elles être acquittées pour accéder à certains types d'informations?

OUI NON PAS MAINTENANT, MAIS NOUS ENVISAGEONS UN CHANGEMENT POUR L'AVENIR

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les informations dont il s'agit et expliquer la procédure d'accès (par exemple, comment créer un compte, quelles formes de paiement sont acceptées, etc.).

Q3. Si votre office utilise plusieurs langues, les interfaces en ligne pour les différentes langues sont-elles synchronisées, avec les mêmes capacités et les mêmes données, ou certaines interfaces ont-elles des capacités ou des données différentes? Veuillez indiquer la langue de référence et les différences dans les données disponibles dans les autres langues (par exemple, la fréquence des mises à jour, la portée, les outils de recherche, etc.).

Langue(s) de référence : [liste des langues disponibles] Autre : écriture

Type d'informations	Différences concernant la langue 1 [Menu déroulant]	Différences concernant la langue 2 [Menu déroulant]	Différences concernant la langue 3 [Menu déroulant] ...
Demandes publiées			
Brevets délivrés			
Informations sur la situation juridique			
Corrections			
Informations relatives à la priorité			
Extension de la durée de validité du brevet ou certificat complémentaire de protection			
Informations sur les familles de brevets			
Consultation des dossiers			
Décisions de justice			
Cessions ultérieures			
Informations concernant les licences			
Bulletin officiel			
Autre : _____			

Contenu

Q4. Les documents peuvent-ils être téléchargés dans un format texte se prêtant à la recherche?

Comme exemples de format texte se prêtant à la recherche, on peut citer les documents en texte clair, HTML, XML et certains PDF créés avec du texte lisible. Si un PDF a été créé à partir d'une image numérisée avec application de la ROC (reconnaissance optique des caractères), sélectionnez PARTIELLEMENT, car il est possible que le texte ne puisse pas être converti correctement.

Cette question porte uniquement sur le contenu du document qui peut être représenté sous forme de texte. Ne mentionnez pas d'images ni de chiffres dans votre réponse. Si un document contient à la fois des images et du texte, veuillez répondre oui si tous les éléments du texte sont consultables.

Demandes publiées OUI NON PARTIELLEMENT (certains éléments du texte ne sont pas consultables)

Brevets délivrés OUI NON PARTIELLEMENT (certains éléments du texte ne sont pas consultables)

Modifications, corrections ou autres documents avec mises à jour
 OUI NON PARTIELLEMENT (certains éléments du texte ne sont pas consultables)

Historique du dossier OUI NON PARTIELLEMENT (certains éléments du texte ne sont pas consultables)

Q5. Les versions mises à jour des documents de brevet sont-elles disponibles en ligne lorsque des modifications sont apportées après la publication (p. ex., “tel que délivré” et non “tel que déposé”)?

OUI NON

Dans l’affirmative, veuillez expliquer comment les documents mis à jour sont présentés dans les résultats de la recherche (par exemple avec les codes de type mis à jour selon la norme ST.50 de l’OMPI) :

Q6. Quelles parties des documents de brevet sont mises à jour en ligne après la publication)? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes :

- Document entier
- Page de couverture / première page uniquement
- Titre
- Abrégé
- Description
- Revendications
- Autre :

Q7. L’historique des événements (liste des informations pertinentes sur la situation juridique) pour un document donné est-il disponible dans les systèmes en ligne?

Événements avant la délivrance OUI NON PARTIELLEMENT

Événements après la délivrance OUI NON PARTIELLEMENT

Q8. Quels sont vos plans actuels, le cas échéant, concernant l'utilisation de la norme ST.27 de l'OMPI pour les informations sur la situation juridique des brevets? Cochez toutes les réponses pertinentes.

- Nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre la norme ST.27
- Nous prévoyons de mettre en œuvre la norme ST.27 à l'avenir
- Nous utilisons le progiciel IPAS de l'OMPI pour les offices de propriété intellectuelle pour gérer les demandes de propriété intellectuelle et nous attendons que l'IPAS mette en œuvre l'aide relative à la norme ST.27
- Nous ne prévoyons pas de mettre en œuvre la norme ST.27 pour l'instant, car :
 - Il nous est difficile de respecter les exigences techniques de la norme ST.27
 - Nous n'avons actuellement pas de ressources disponibles pour mettre en œuvre la norme ST.27
 - Nous estimons que la mise en œuvre de la norme ST.27 n'apporte pas suffisamment de valeur ajoutée pour nos utilisateurs
 - Autre raison : _____

Q9. Votre office ou votre organisation fournit-il un fichier d'autorité des documents de brevet publiés?

- OUI, nous fournissons actuellement un fichier d'autorité conforme à la norme ST.37 accessible par le portail d'accès aux fichiers d'autorité de l'OMPI
- OUI, nous fournissons actuellement un fichier d'autorité, mais il n'est pas accessible par le portail d'accès aux fichiers d'autorité de l'OMPI
- NON, nous ne fournissons pas de fichier d'autorité

Q10. Si vous ne fournissez pas de fichier d'autorité à l'OMPI conformément aux recommandations de la ST.37, pouvez-vous en indiquer les raisons ci-dessous? Cochez toutes les réponses pertinentes.

- Nous prévoyons de fournir un fichier d'autorité à l'OMPI dans les 12 prochains mois
- Nous utilisons le progiciel IPAS de l'OMPI pour les offices de propriété intellectuelle pour gérer les demandes de titres de propriété intellectuelle, qui fournit déjà une liste complète de nos documents de brevet publiés via PatentScope
- Il nous est difficile de respecter les exigences techniques de la norme ST.37
- Nous n'avons actuellement pas de ressources disponibles pour nous conformer à la norme ST.37
- Nous fournissons déjà une liste de tous les documents de brevet publiés sur notre site Web dans un ou plusieurs autres formats.
Indiquez l'adresse URL : _____

- Nous considérons qu'une liste de tous nos documents de brevet publiés n'est pas nécessaire étant donné le nombre de demandes que nous traitons
- Nous estimons que la mise en œuvre de la norme ST.37 n'apporte pas suffisamment de valeur ajoutée pour nos utilisateurs
- Autre raison : _____

FONCTIONS

Systèmes fournis par votre office ou organisation

Les questions suivantes portent sur les systèmes en ligne fournis par votre office pour accéder à l'information en matière de brevets. Les systèmes tiers tels que PATENTSCOPE ou ESPACENET ne doivent pas être considérés comme des systèmes tiers dans vos réponses à cette enquête.

Q11. Les fonctions ci-après sont-elles disponibles dans les systèmes en ligne fournis par votre office?

	Demandes de brevet	Brevets délivrés	Données sur la situation juridique
Recherche simple			
Recherche avancée ou recherche par combinaison de champs			
Recherche sémantique ou recherche de similarité			
Traductions automatiques			

Q12. Les champs ci-après sont-ils disponibles aux fins de la recherche dans les systèmes en ligne en question? Cochez toutes les réponses pertinentes.

	Demandes de brevet	Brevets délivrés	Consultable en anglais ou en caractères latins?
Numéro de publication du brevet			
Numéro de la demande de brevet			
Date de priorité			
Numéro de priorité			
Nom du déposant			
Nom de l'inventeur			
Nom du titulaire			
Noms uniformisés (déposant, titulaire, etc.)			
Numéro de la demande selon le PCT			
Numéro de publication selon le PCT			
Titre			
Abrégé			
Revendications			
Description			
Pays (du déposant, titulaire, etc.)			

Q13. Pour les traductions automatiques, veuillez indiquer les langues qui sont traduites :

À partir de (langues des documents originaux) : [liste des langues disponibles]

Autre : (Veuillez préciser _____)

Vers (langues des traductions) : [liste des langues disponibles]

Autre : (Veuillez préciser _____)

Q14. Quelles informations en matière de brevets sont traduites :

- Document entier
- Titre

- Abrégé
- Description
- Revendications
- Texte dans les dessins, figures ou tableaux
- Contenu supplémentaire, tel que annexes ou listages des séquences
- Informations sur la situation juridique

Autre : (Veuillez préciser : _____)

Q15. Votre système fournit-il des orientations concernant les types de systèmes de numérotation acceptés pour la recherche par numéro de demande ou de publication?

- Notre système fournit des orientations : sur la page de recherche sur une autre page
- Notre système ne fournit pas d'orientations sur les systèmes de numérotation acceptés

Q16. Quels sont les types de systèmes de numérotation acceptés pour la recherche par numéro de demande ou de publication? (Veuillez cocher les réponses pertinentes)

- Numéros contenant un code de type de droits de propriété industrielle, l'indication de l'année et un numéro d'ordre, comme recommandé par la norme ST.13
- Numéros d'une longueur fixe de 15 chiffres, composés de deux chiffres pour le type, quatre chiffres pour l'année et neuf chiffres pour le numéro d'ordre, comme recommandé par la norme ST.13
- Numéros commençant par un code selon la norme ST.3 permettant d'identifier l'office, comme recommandé par la norme ST.13
- Numéros comportant des séparateurs entre les différentes parties du numéro, tels qu'une barre oblique (/), un trait d'union (-) ou un espace ()
- Numéro émis par un autre office, tels qu'un numéro de demande PCT qui est entré dans la phase nationale
- Autres systèmes de numérotation (veuillez fournir des exemples) :

Q17. Les codes à deux lettres selon la norme ST.3 de l'OMPI ou les codes de type de document prévus par la norme ST.16 de l'OMPI sont-ils utilisés comme élément de recherche pour la recherche par numéro de demande ou de publication?

Les codes selon la norme ST.3 sont : requis facultatifs ne sont pas acceptés

Les codes de type de document selon la norme ST.16 sont : requis facultatifs ne sont pas acceptés

Q18. De quel type d'interface les utilisateurs disposent-ils pour accéder à vos systèmes en ligne pour les types de documents de brevet disponibles? Par exemple, pour les demandes de brevet publiées, les brevets délivrés, la prolongation de la durée de validité d'un brevet, le paiement des taxes.

- Toutes les informations sont accessibles via une page Web ou un portail unique
- Il existe plusieurs pages Web ou portails pour les différents types d'informations et (cochez la ou les cases pertinentes)
 - les pages Web ou portails partagent tous la même conception visuelle (aspect et convivialité, mise en page, couleurs, éléments graphiques, etc.)
 - les pages Web ou portails partagent tous les mêmes commandes utilisateur (boîtes de saisie, boutons, éléments cliquables, etc.)
 - les pages Web ou portails partagent tous les mêmes formats de saisie (par exemple, les indicateurs de requête, les formats des nombres, les formats de données, etc.)
 - les pages Web ou portails pour les différents types de documents ont un aspect et un fonctionnement différents

Q19. Vos systèmes en ligne utilisent-ils les mêmes pages Web ou portails pour différents types de droits de propriété industrielle prévus par votre office? Par exemple, les brevets d'invention, les brevets de plante, les brevets de dessin ou modèle, les certificats d'auteur d'invention, les certificats d'utilité, les modèles d'utilité, les brevets d'addition et autres. Répondez par l'affirmative même s'il existe plusieurs pages Web ou portails pour différents types de documents (demande, historique de la situation juridique, cessions, etc.), pour autant que chaque type de droit de propriété industrielle soit disponible sur la même page Web ou le même portail.

Remarque : cette question concerne différents types de droits de propriété industrielle. La question 16 porte sur les différents types de documents de brevet.

- OUI NON

Q20. S'il existe des sites Web ou des portails distincts pour ces autres types de titres de propriété industrielle prévus par votre office, veuillez les énumérer.

Q21. Vos systèmes en ligne contiennent-ils des informations concernant des documents établis dans le cadre de systèmes internationaux ou régionaux de protection de la propriété industrielle, qui ont un effet (potentiel) dans votre ressort juridique?

- OUI NON

Q22. Le cas échéant, quels sont les types de documents disponibles, par exemple des documents du PCT ou des traductions?

Q23. Les données internationales ou régionales peuvent-elles faire l'objet d'une recherche dans les mêmes systèmes en ligne que la documentation nationale?

- Oui, les données internationales ou régionales sont disponibles et peuvent faire l'objet d'une recherche
- Les données internationales ou régionales sont disponibles dans les systèmes en ligne, mais ne peuvent pas faire l'objet d'une recherche
- Non, les données internationales ou régionales ne sont disponibles que dans d'autres systèmes
- Les systèmes nationaux en ligne fournissent des liens vers les systèmes internationaux ou régionaux

Observations : _____

Systèmes fournis par d'autres offices ou organisations

Q24. Quelles fonctions souhaiteriez-vous voir intégrées dans les systèmes fournis par d'autres offices?

	Pour les descriptions complètes	Pour la situation juridique
Possibilité de traduire le contenu dans d'autres langues		
Recherche par champs contenant des données bibliographiques		
Recherche en texte intégral		
Possibilité de télécharger des documents dans divers formats		
Alertes concernant la mise à jour de données		
Date de réception des demandes par votre office		
Autre. Veuillez préciser.		

Q25. Quelle fréquence de mise à jour souhaitez-vous en ce qui concerne les données provenant d'autres offices?

	Pour les descriptions complètes	Pour la situation juridique
Publication en temps réel de tous les changements		
Mises à jour quotidiennes		
Mises à jour hebdomadaires		
Autre. Veuillez préciser.		

Q26. Les systèmes des autres offices devraient-ils accepter la communication entre machines (comme les services Web) pour l'échange de données avec votre office?

Pour les demandes complètes :

OUI NON PAS DE PRÉFÉRENCE

Pour les données bibliographiques :

OUI NON PAS DE PRÉFÉRENCE

Pour les informations sur la situation juridique :

OUI NON PAS DE PRÉFÉRENCE

Q27. Les systèmes des offices devraient-ils offrir des capacités de recherche à la fois pour leurs ensembles de données nationales et leurs données publiées par d'autres offices (avec une interface dans la langue nationale)?

Pour les demandes complètes :

OUI NON PAS DE PRÉFÉRENCE

Pour les données bibliographiques :

OUI NON PAS DE PRÉFÉRENCE

Pour les informations sur la situation juridique :

OUI NON PAS DE PRÉFÉRENCE

Q28. Un guide de l'utilisateur pour la recherche (expliquant les champs ou fournissant des exemples) est-il disponible dans le système?

OUI NON

Adresse URL où le guide est disponible : _____

Q29. Est-il clairement indiqué dans la publication officielle quelles sont les informations émanant de votre office ou organisation et quelles informations proviennent d'autres sources (p. ex. un avertissement concernant les informations provenant de sources externes)?

PLANS FUTURS

Q30. Veuillez décrire brièvement vos plans futurs concernant les systèmes en ligne de votre office, leur contenu et leurs fonctions. Par exemple, si vous prévoyez d'étendre leurs capacités, de fusionner des systèmes existants, de retirer d'anciens systèmes ou si vous avez établi un calendrier général pour ces travaux, veuillez inclure ces informations ici.

Dans quels domaines ci-après les recommandations de l'OMPI sont-elles les plus nécessaires et les plus efficaces? Cochez toutes les réponses pertinentes.

	Pour les demandes complètes	Pour la situation juridique
Portée des informations publiées		
Fréquence des mises à jour		
Disponibilité des informations ou des interfaces dans d'autres langues		
Fonction d'extraction des informations		
Autre. Veuillez préciser.		

[Fin de l'annexe et du document]